

Pouvoir d'emprunt—Loi

● (1750)

Le député de Hamilton Mountain (M. Deans) a posé une question intéressante lorsqu'il a demandé si ces emprunts étaient la cause ou la conséquence du marasme économique actuel. Il a reconnu qu'ils étaient, en partie, la cause de cette situation, mais il en est venu à la conclusion qu'ils découlaient en grande partie de la gabegie gouvernementale. En un sens, il a raison, même s'il est passé à côté de la question fondamentale qu'on doit se poser lorsqu'on évalue l'importance d'un emprunt.

Certains députés ont signalé cet après-midi, comme je l'avais fait dans un discours précédent, qu'il y a en fait deux sortes d'emprunt. Ainsi, je peux emprunter de l'argent pour me payer un voyage en Floride ou autour du monde. Ni le pays ni moi-même n'en retirerons beaucoup d'avantages sur le plan économique. D'un autre côté, je pourrais emprunter de l'argent, afin de me lancer dans l'exploitation agricole ou monter une entreprise. Cet emprunt rapporterait des dividendes économiques au pays.

Le député de Richmond-Delta-Sud (M. Siddon) a signalé que nous consacrons 40 milliards de dollars aux programmes sociaux, 20 milliards de dollars au service de la dette et seulement 10 milliards de dollars au développement économique. Cela montre les problèmes que nous éprouvons en ce qui a trait aux emprunts. Nous n'empruntons pas pour relancer l'économie, mais simplement pour financer des programmes sociaux. Ces programmes sont bons en eux-mêmes et j'y souscris. Je n'ai absolument rien contre eux, mais ils ressemblent à mon voyage en Floride—si je dois emprunter à ce titre et à d'autres fins, je finirai par éprouver des difficultés.

Le fléchissement du cours du dollar et la montée des taux d'intérêt sont le résultat du jugement porté par les milieux financiers sur la gestion de notre pays et les motifs de ses emprunts. On peut avoir de bonnes raisons pour emprunter de l'argent, cependant. Lorsque j'ai été élu pour la première fois à la Chambre, il y a un peu moins de dix ans, le ministre chargé des Sciences et de la Technologie à l'époque, M. Drury, a eu le front—peut-être était-ce simplement là de l'ignorance—de prétendre que nous n'avions pas à investir dans le domaine de la recherche et du développement, car nous pouvions acheter la technologie américaine ou européenne. C'est cette façon de penser qui nous a entraînés dans la situation difficile que nous connaissons à l'heure actuelle. Nous n'avons pas compris à quel point il était important de consacrer suffisamment à la recherche et au développement dans le domaine des sciences et de la technologie. Les emprunts effectués à cette fin porteraient fruit dans l'avenir.

Certains d'entre nous ont eu le plaisir d'entendre M. Larkin Kerwin, président du Conseil national de recherches du Canada, déclarer franchement qu'il y a quelques années, nous avons décidé de ne consacrer de l'argent qu'à ce qui pouvait nous rapporter un avantage immédiat. Nous n'avons pas suivi l'exemple des Allemands et des Japonais. Ils empruntent pour faire avancer la science et la technologie et puis ensuite, ils récoltent le fruit de leurs emprunts alors que nous ne réagissons pas pendant que notre économie bat de l'aile. Nous devrions regretter vivement que le gouvernement redemande encore de l'argent sans avoir été capable de nous démontrer qu'il allait l'utiliser à bon escient.

Il existe certains principes en matière de fiscalité qu'il faudrait songer sérieusement à mettre en pratique, monsieur le Président. Il faudrait cesser, notamment, d'imposer les entreprises dynamiques et rentables. En imposant leurs bénéfices, nous les décourageons. Nous devrions partir du principe qu'il faut imposer les entreprises en fonction du coût net d'exploitation. Cela les rendrait plus efficaces et plus économes. Nous aurions alors une économie qui attire les investisseurs au lieu de les dissuader comme c'est le cas actuellement.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. NIELSEN—ON ALLÈGUE QU'IL Y A UNE IRRÉGULARITÉ DANS LE BUDGET DES DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRE (C)—DÉCISION DE M. LE PRÉSIDENT

M. le Président: La présidence voudrait rendre sa décision à l'égard du rappel au Règlement que le député du Yukon (M. Nielsen) a fait tout à l'heure pour savoir si la question du poste de dépense 1c du Revenu national figurant dans le budget supplémentaire (C) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1984, était bien recevable.

Le député a fait valoir que d'après le poste de dépense 1c qui permettrait d'augmenter de \$434,000 les dépenses des douanes et accise ou pourrait affecter des crédits de \$225,000 à des fins non autorisées par le Parlement, c'est-à-dire étendre au large des côtes la compétence des douanes et accises. Selon le député, ce poste de dépense préjuge de la décision que la Chambre va rendre à l'égard du projet de loi C-16 portant application de la compétence du Canada en matière de douanes et accises à son plateau continental et modifiant certaines lois en conséquence ou de façon corrélative, lequel projet de loi est toujours inscrit au *Feuilleton* pour être étudié en deuxième lecture.

La présidence a eu l'occasion d'étudier le poste de dépense 1c en fonction du projet de loi C-16 et convient avec le député que cela revient à autoriser un nouveau programme sans l'autorisation législative voulue. Les décisions rendues par la présidence depuis 1974 insistent sur le fait qu'on ne peut pas se servir d'une loi portant affectation de crédit pour établir un nouveau programme.

Si je puis citer les paroles de M^{me} le Président Sauvé, elle a déclaré le 12 juin 1981 et le 21 mars 1983 que: «Le gouvernement doit se contenter de demander l'autorisation de faire des dépenses qui ont déjà été approuvées par une loi».

Comme les dépenses qu'il faudra faire pour étendre au plateau continental la compétence des douanes et accises n'ont pas encore été autorisées par le Parlement, cette partie du crédit 1c est irrecevable. En conséquence, le crédit 1c Douanes et accise. Dépenses du programme prévu pour le Revenu national dans le budget supplémentaire (C) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1984, doit être réduit d'une somme équivalant à celle qui doit servir à financer cette extension, soit de \$225,000 et il en est ainsi ordonné.

La parole est au député de Durham-Northumberland (M. Lawrence).

[Français]

M. Pinard: Monsieur le Président, est-ce que la présidence m'avait donné la parole ou l'avait-elle accordée à l'honorable député avant moi?